

L'Arvezan

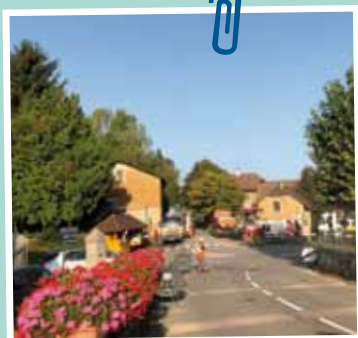
Bulletin municipal
de Sainte Marie d'Alvey



Bonne année
2020 !

N°32 • Janvier 2020

2019 en photos



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

I										
II										
III						■			■	
IV							■			
V					■			■		
VI		■		■				■		
VII							■			■
VIII		■						■		
IX				■			■		■	
X		■								

Mots croisés

Horizontalement :

- I. Fruit d'hiver.
- II. A six côtés.
- III. Nul. Oubli.
- IV. Répits. Ceci en raccourci.
- V. Association sportive de Saint-Etienne. Défenseur de l'environnement.
- VI. Les chats l'aiment. Dans le vent.
- VII. Son coup est dangereux. N'a plus besoin de bac.
- VIII. N'est pas plat.
- IX. Trois blancs de Rimbaud. Tableau périodique.
- X. Lieux d'enseignement.

Verticalement :

- 1. Fruits d'automne.
- 2. Adjectif possessif.
- 3. Exagérées.
- 4. Couleur violet pâle. Type de société.
- 5. Gène désorganisé. Manque de dureté.
- 6. Drame japonais. Capitale de la Corée du Sud.
- 7. Jean Vilar en fut un directeur. Métal rouge. Rivière d'Ethiopie.
- 8. Singe de bas en haut. Route principale.
- 9. Phase de Lune. Acheteuse.
- 10. Père d'Andromaque. Le sport au collège.



LE MOT DU MAIRE



Sommaire

2019 en photos	P2
Jeux	P2
Etat-civil	P3
Vie associative et culturelle	P4
Compte-rendus des conseils municipaux	P6
Les comptes 2019	P10
Élections 2020	P11
La vie des écoles	P12
Vie pratique	P16
Association Resa	
Collecte ordures ménagères	
Amélioration de l'habitat	P17
Patrimoine	P18
Une belle inauguration pour une église rénovée	
Le tramway de Pont-de-Beauvoisin	P19
Informations pratiques	P20
Solution des jeux	



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

&n ce début d'année, comme à l'habitude, le conseil municipal réalise son bulletin d'informations. J'ai l'honneur de pouvoir y retracer les faits qui ont marqué notre commune.

Élu conseiller municipal, il y a cinquante ans, cette année sera pour moi la fin de mon engagement de maire dans notre commune. Cela fera trente ans à votre service. Il est donc temps de passer à autre chose et consacrer plus de temps à ma famille. Il sera agréable de pouvoir faire quelques voyages sans avoir à l'esprit le souci de la mairie.

Pour autant, ces trente années auront été pour moi très enrichissantes. J'ai pu voir les créations :

du SIVOM devenu district,
de la Communauté de Communes Val Guiers,
du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard.

A mon sens, les évolutions ne sont pas terminées. Le prochain mandat verra certainement des regroupements de communes...

Il y a vingt ans, grâce à votre soutien, j'ai été élu conseiller général. Alors, j'ai pu être utile à notre commune, en disposant d'informations sur les mécanismes des subventions. Celles-ci nous ont permis de réaliser de gros travaux de voirie et la rénovation des bâtiments mairie et église.

Je souhaite un bon accueil aux nouveaux habitants, grands et petits, qui ont rejoint notre communauté.

Je tiens à remercier notre secrétaire de mairie, Denise Vibert, sur qui j'ai pu compter sans réserve, les adjoints Dominique, Jean- François et Auguste, ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux.

Je termine mon propos, en souhaitant pleine réussite à l'équipe qui nous succèdera.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Gaston Arthaud-Berthet

Etat civil

Naissances

Maé GOSSET BURDET né le 27 février 2019 au foyer de Yann GOSSET et Mélanie BURDET, domiciliés 205 chemin de Champ Belon

Gabriella EMONET née le 16 avril 2019 au foyer de Noël EMONET et Caroline CATALDO, domiciliés 990 boucle de la Blanchinière

Gabrielle KOLMAYER née le 2 juillet 2019 au foyer de Philippe KOLMAYER et Astrid MONDOLONI, domiciliés 480 boucle de la Blanchinière

Activités de Sainte-Marie animation • Année 2020



24 Février - Les Bugnes

L'année a repris avec les bugnes ce dimanche et la venue d'enfants déguisés a égayé l'après-midi. Les bugnes comme d'habitude excellentes ont agrémenté un moment de détente.

6 Juillet - Concert

Cette année une manifestation originale a eu lieu à l'église ; Grâce à Georges, nous avons accueilli le groupe « La Mye aux tiroirs » qui présente un spectacle en patois. La surprise fut totale et particulièrement intéressante. Ceux qui se sont déplacés n'ont pas regretté leur soirée.

10 Août - Repas

Un poulet à la crème avec des crozets, glace et biscuits ont réuni un grand nombre d'Arvezans pour une soirée conviviale. Le retour des plats vides a fait plaisir aux cuisinières qui n'aiment rien tant que de voir les gourmands se régaler et entendre les rires et discussions au cours d'une soirée animée.

26 octobre - Loto

Cette fois c'était le retour du loto à Sainte -Marie ; de nombreuses personnes se sont réjouies de cette soirée et avaient répondu présents. Service à raclette, perceuse, taille-haie étaient les premiers lots importants, ainsi que des bons offerts par la boulangerie Poulet de Novalaise avant les choses sérieuses. Pour le jeu enfants, un ca-

méscope Polaroid fut le lot principal. Mais comme à Sainte-Marie il n'y a pas de perdants, un petit souvenir fut offert à tous les enfants présents. Quant aux Gros lots, il y avait le jambon, un coffret gastronomique et un téléphone Samsung Android. Les participants nous ont remerciés pour cette soirée agréable et familiale, nous la renouvellerons en 2020.

17 novembre - Repas gratuit des adhérents

Ce repas pour nos adhérents est un vrai plaisir ; nous leur devons bien ce moment eux qui nous soutiennent au cours de l'année par leur présence. Cette année nous avions prévu du canard et les problèmes de livraison dus à la neige ont fait que ce dernier s'est transformé en veau, mais le gratin de Georgette, lui, était bien au rendez-vous et tout le monde s'est régalé. C'était juste un dimanche agréable avec une excellente ambiance.

7 décembre - Noël des enfants

Enfin le grand jour est arrivé, les enfants étaient tous présents, impatients de le voir ce Père Noël tant attendu et ils ne furent pas déçus ; ils sont tous devenus sages écoutant les prénoms en espérant ne pas avoir été oubliés. Mais tous ont eu leur cadeau avant un goûter amélioré par des gâteaux faits maison, des biscuits et des papillotes. Nous le reverrons l'année prochaine puisqu'une petite fille l'a trouvé très beau et l'attend déjà.

Association de pêche La truite du Château-Mandrin

L'association de pêche privée « La Truite du Château-Mandrin » a été créée en 1937 par Louis Bovagnet. Depuis, plusieurs présidents se sont succédés afin de pérenniser et d'assurer la survie de cette petite société de pêcheurs riverains.

Elle compte aujourd'hui 15 membres.

Pour l'année 2019, 70 kg de truites fario et 30 kg de saumons de fontaine ont été déversés.

L'alevinage en truite fario est la volonté des pêcheurs de « La Truite de Mandrin », en effet, ce poisson est bagarreur au possible et met à l'épreuve nos nerfs et notre matériel. Ainsi les pêcheurs auront le plaisir de la traquer tout au long de la saison. Ecologiquement, la truite fario est la souche ancestrale des ruisseaux de notre société.

Plusieurs journées de nettoyage ont été effectuées bénévolement sur les cours d'eau de la société afin de permettre l'écoulement des eaux.

Les membres ont organisé leur traditionnel safari truites à l'étang Micoud à Romagnieu.

C'est un moment convivial pour faire partager notre passion de la pêche entre amis et en famille autour d'une restauration rapide.



Association communale de chasse

Belle saison de chasse pour les chasseurs

La société de chasse de Sainte-Marie-d'Alvey réalise une belle saison. Le plan de chasse chevreuils a été effectué et les sangliers sont au rendez-vous, avec, notamment, le prélèvement d'un gros mâle de 125 kilos très armé.

Après le beau succès de la première édition, les chasseurs seront ravis de vous retrouver une nouvelle fois autour de leur matinée potée, à déguster sur place ou à emporter : rendez-vous le dimanche 26 janvier, à la salle des fêtes de Sainte-Marie-d'Alvey, pour partager un moment chaleureux et convivial à leurs côtés.

Contacts :

- **Olivier BAZIN, président de l'ACCA**
06 86 69 77 72
- **Bernard GONNELLAZ, garde assermenté**
06 34 31 36 89

Mandrin ... toujours vivant !

Le 5 Novembre 2019, nous écrivions dans notre lettre de Mandrin mensuelle « Après des mois de réflexions, de prise de tête à expérimenter le fameux « 100 fois sur le métier remettez votre ouvrage » du cher Boileau, nous avons mis un point final à la énième version de notre scénario « Mandrin, l'esprit rebelle ».

Pourquoi passer des années, des nuits, des jours à user ses yeux sur un écran d'ordinateur pour revenir encore et encore sur ce scénario ? Pour atteindre enfin, ce qui nous paraît au plus proche de notre long compagnonnage avec ce bougre de Mandrin, qui nous en a fait voir de toutes les couleurs et n'a pas jusqu'ici récompensé nos efforts à la hauteur de tout le temps que nous lui avons consacré... »

Où est NOTRE Mandrin aujourd'hui ? Il attend que des producteurs daignent le découvrir dans les pages du scénario dans lequel il conserve sa « belle humeur », sa fougue et sa révolte contre les Fermiers Généraux d'hier et d'AUJOURD'HUI ! Mandrin est terriblement d'actualité... Seuls les financeurs ne le voient pas !... Pour le moment. **Vous pouvez découvrir la première page du scénario dans la dernière Lettre de Mandrin N°74 sur notre site : <http://projetmandrin.com/archives-newsletters/>**



ou sur notre page <https://www.facebook.com/ProjetMandrin> et vous pouvez également adhérer à l'Association Transculture Mandrin, ou bien acheter un DVD de « 1725-1755 les années Mandrin » en écrivant à : **Projet Mandrin - 300 chemin des Côtes 73240 Sainte-Marie d'Alvey.**

On vous espère toujours à nos côtés... puisque « cette aventure, c'est aussi la vôtre »...

Michèle Laurence

■ Séance 11 février 2019

Compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau et en conformité avec le compte de gestion de la trésorière :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		378 081.70		148 231.65		526 313.35
Opérations exercice	113 998.15	161 941.29	204 662.48	7 653.78	318 660.63	169 595.07
TOTAUX	113 998.15	540 022.99	204 662.48	155 885.43	318 660.63	695 908.42
Résultats de clôture		426 024.84	48 777.05			377 247.79
Restes à réaliser			14 800.00		14 800.00	
TOTAUX CUMULÉS	113 998.15	540 022.99	219 462.48	155 885.43	333 460.63	695 908.42
Résultats définitifs		426 024.84	63 577.05			362 447.79

Vote l'affectation des résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2018	426 024.84
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	63 577.05
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	362 447.79

Approbation carte communale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les articles L 124-1 et suivants, R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 20 février 2017 prescrivant la révision de la carte communale,

Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 novembre 2018 au 7 décembre 2018,

Considérant les observations émises au cours de l'enquête publique et dans le rapport du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve les modifications apportées au projet de carte communale arrêté,
- Approuve le projet de carte communale tel qu'il est annexé à la présente,
- Indique que le dossier de carte communale est tenu à disposition du public en mairie de Sainte-Marie-d'Alvey aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Indique que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de carte communale approuvée, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

- Indique que les dispositions de la carte communale ne seront exécutoires qu'après :

- L'approbation de la carte communale par le Préfet, dans un délai de 2 mois après sa transmission ou de manière tacite passé ce délai,
- L'accomplissement des modalités d'affichage prévues à l'article R 163-9 du Code de l'urbanisme

Forêt communale

Le conseil donne son accord sur les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2019 : entretien de la plantation de feuillus, élagage des arbres gênant la plantation et dégagement des rigoles pour un montant de 1860 € HT.

Bons activités

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il avait décidé de favoriser les activités culturelles ou sportives des enfants de 6 à 16 ans domiciliés sur la commune en accordant une aide financière annuelle de 50 € par enfant inscrit auprès d'une structure ou association lui permettant d'exercer une activité. Après information, 9 enfants sont concernés par cette décision pour l'année 2018-2019.

En conséquence, le conseil municipal :

- attribue une subvention de 50 € par an et par enfant qui pratique une activité sportive ou culturelle,
- précise que cette subvention sera versée aux associations qui les accueillent, à savoir :

Entente Athlétique Chambérienne	100 €
Ski-club St Genix d'Aoste	100 €
Ski-club du Guiers	50 €
Multiactivités du lac	50 €
Vocalaise	50 €
Union gymnique Aix les Bains	50 €
Pulseart Danse	50 €

Questions diverses

- Accord sur le devis de la marbrerie Faguet pour la réfection des peintures du monument aux morts ainsi que pour le remplacement de la plaque en granit de la croix du cimetière avec reprise des inscriptions.
- Subvention de 500 € allouée pour l'organisation du comice agricole du 28 juillet à Nances.
- Vœu pour la sauvegarde du service public ferroviaire dans l'Avant-Pays Savoyard.

■ Séance du 25 mars 2019

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 équilibré en :

- Dépenses et recettes de fonctionnement à 513 917.79 € (dont 373 887.79 € de charges exceptionnelles non affectées)
- Dépenses et recettes d'investissement à 98 677.05 € et les taux d'imposition 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation 8.77 %
 - Taxe foncière (bâti) 11.87 %
 - Taxe foncière (non bâti) 64.20 %

Un courrier sera adressé au SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) pour renouveler sa demande de modulation de la subvention sur les mêmes critères que l'ADMR.

Travaux à prévoir sur l'année :

- Programme de voirie (commission)
- Revêtement de sol de la salle polyvalente
- Inspection de la toiture de l'église

- Accessibilité : justification des travaux de l'église et voir petits aménagements pour la mairie avec demande de dérogation.

Modifications des statuts du sdes

Les modifications des statuts du Syndicat départemental d'électricité (SDES) sont approuvées, à savoir : changement de siège, modification de la liste des communes adhérentes, prise de compétences optionnelles.

Questions diverses

- Repas communal du 26 avril à prévoir au restaurant Gourjux (B.Sottiaux)
- Tableau de permanences pour les élections européennes du 26 mai
- Problème de dépôt de déchets au village : demande d'un second conteneur au SICTOM
- Achat à prévoir de 2 rampes en aluminium pour le passage de la tondeuse sur l'escalier du jardin de la mairie (A.Guicherd).

■ Séance du 8 juillet 2019

Composition conseil communautaire

M. le Maire indique que le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a rappelé dans une circulaire parue le 27 février 2019 les dispositions relatives à la composition des conseils communautaires et à la répartition du nombre de sièges entre les communes membres. Tous les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre seront concernés par la recomposition de leur organe délibérant en 2020. Dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2019, quand bien

même certains EPCI choisiraient de conserver, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des sièges. Les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT. Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

...

Cette majorité devra également comprendre le Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des Communes membres. Si aucun accord n'a été conclu avant le 31 août 2019 suivant les conditions de majorité requises, le Préfet constate la composition qui résulte du droit commun.

L'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges, entrera en vigueur en mars 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des diverses possibilités et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** la répartition des sièges en application du droit commun indiqué ci-dessous fixant à 29 le nombre de Conseillers communautaires qui siégeront à la Communauté de Communes Val Guiers à compter des prochaines échéances électorales de 2020.

Réfection du sol de la salle polyvalente

Après comparaison des devis de réfection du sol de la salle polyvalente (BERNA et SOUBERAND), le conseil retient la proposition de l'entreprise BERNA pour le remplacement du revêtement actuel par des dalles « Coretec pro plus » pour un montant de 3905.92 € HT.

Eboulement chemin rural de Truison

Les services du département sont venus constater un éboulement sur le chemin rural du Truison. La remise en état ne peut être prise en compte par le FREE (fonds risques et érosions exceptionnels) car aucune habitation n'est desservie. Un dossier sera présenté pour aide au titre du FDEC (fonds départemental d'équipement des communes) avec demande d'autorisation anticipée des travaux.



Coupe de bois

Sur proposition de l'ONF, le conseil donne son accord pour une coupe sanitaire des pins dépérissants en 2020 pour un volume présumé de 110 m3.

Convention participations fonctionnement gymnases

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention entre la commune de Saint-Genix/Guiers et les communes de résidence des élèves du collège « La Forêt » de Saint-Genix/Guiers portant sur la participation aux frais de fonctionnement des gymnases des structures d'Aoste (2017-2018) et de Saint-Genix/Guiers (2018-2019). Cette participation s'élèverait à 300.70 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : autorise M. le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Genix/Guiers pour participation de la commune de Sainte-Marie d'Alvey à hauteur de 300.70 €.

Compteurs Linky

M. le Maire informe que plusieurs administrés ont demandé une information sur les compteurs Linky qui sont en cours d'installation sur la commune. La demande a été faite auprès d'Enedis ; par réponse du 4 juin, il était dit qu'une permanence serait organisée au niveau de l'ensemble des communes de Val Guiers. Aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Questions diverses

- Compte-rendu rencontre avec un représentant de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour le programme pluriannuel d'intervention.
- Intervention de Profils Etudes suite au transfert de la compétence « eaux pluviales » de la communauté de communes Val Guiers au SIEGA. S.Guinet soulève le problème d'écoulement des eaux dans le secteur « Au Détour » ainsi que l'entretien du délaissé de la route départementale 916.
- Information sur un courrier envoyé à M.Garnier pour le problème de sécurité posé par les sapins de sa propriété au chef-lieu.
- Problème de fuite sur la citerne de l'appartement mairie : une remise de 30% sera faite sur la dernière facture de gaz.

■ Séance du 21 octobre 2019

Eboulement chemin rural de Truison

Suite à l'éboulement survenu en juillet sur le chemin rural de Truison, des travaux ont été entrepris pour réparer les dommages causés. La commune est mise en cause par un administré qui considère que son système d'assainissement a subi une détérioration ; une expertise est prévue à ce sujet. Une déclaration sera faite auprès de l'assureur de la commune et M. Person représentera la commune à l'expertise (demande de report de la date initialement prévue pour indisponibilité).

Traversée route chef-lieu

M. le Maire présente un devis pour réparation d'un affaissement sur un tuyau PVC au chef-lieu. Le conseil accepte la réalisation de ces travaux mais ne donne pas suite à la proposition d'inspection télévisée.

En contrepartie, il sera demandé au propriétaire de signer une convention avec la commune pour l'occupation de son terrain par les conteneurs de collecte d'ordures ménagères.

Projet bâtiment périscolaire

Une réunion a été organisée par la commune d'AVRESSIEUX pour présenter le projet de bâtiment périscolaire comprenant une garderie et un restaurant scolaire, ceci dans le cadre du regroupement pédagogique.

En introduction, AGATE a présenté un diaporama sur le cadrage juridique de l'opération et en particulier :

les modalités de portage de la maîtrise d'ouvrage partagée et de financement partagé du projet ;

les possibilités juridiques pour la répartition de la propriété du bâtiment ;

les possibilités juridiques pour le fonctionnement du RPI après la réalisation du projet

Il ressort de la présentation qu'un certain nombre de points doivent être tranchés entre les communes pour que le projet puisse avancer. Il est convenu entre les élus présents que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit

portée par la Commune d'Avressieux et d'utiliser la clé de répartition en vigueur au sein du Syndicat des ARS, à savoir :

- la moitié prise en charge par la commune siège des investissements,
- l'autre moitié répartie entre les 3 communes au prorata de la population totale.

Après discussion, il est convenu de prévoir un financement du projet par les communes de Rochefort et Sainte-Marie-d'Alvey, via des subventions d'investissements à verser au moment de la réalisation des investissements.

Les élus ne souhaitent pas que le Syndicat des ARS prenne la compétence pour le fonctionnement des écoles et de la cantine. Il est donc convenu de poursuivre le fonctionnement actuel dans un cadre conventionnel pour prévoir les remboursements entre communes.

Un plan de financement est présenté avec les participations des communes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et un accord de principe sur la participation financière de Sainte-Marie-d'Alvey.

Elections municipales

Suite à un tour de table, il se confirme qu'une partie des conseillers municipaux, dont le maire et les adjoints, ne se représenteront pas aux élections municipales de mars 2020. Une réunion publique sera organisée le vendredi 15 novembre à 19h pour débattre avec la population et envisager l'avenir de la commune.

Questions diverses

- Bulletin municipal
- Cérémonie du 11 novembre
- Réception des vœux prévue le dimanche 5 janvier
- Repas annuel pour les personnes de plus de 65 ans le dimanche 26 janvier



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES : 96 144,39 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	51 291,06
Eau et assainissement	322,40
Electricité	3 813,82
Combustibles	670,46
Carburants	164,88
Vêtements de travail	0
Fournitures d'entretien	84,50
Fournitures de voirie	0
Fournitures petit équipement	954,05
Fournitures administratives	804,86
Autres fournitures	26,80
Entretien de terrains	3 766,02
Entretien forêt	3 167,19
Entretien de bâtiments	9 804,12
Entretien voirie et réseaux	9 319,60
Entretien biens mobiliers	880,48
Maintenance	2 129,42
Primes d'assurances	3 322,38
Documentation générale	376,94
Indemnité trésorière	253,66
Annonces et insertions	0
Fêtes et cérémonies	2 287,81
Publications (bulletin municipal)	1 294,00
Frais d'affranchissement	192,49
Frais de télécommunications	778,69
Frais de gardiennage église	120,00
Remboursement collectivité (fonctt écoles - service urbanisme-véhicule)	4 155,80
Taxes foncières	1 087,00
Prestations de services	296,64
Honoraires	785,90
Cotisations	431,15
CHARGES DE PERSONNEL	19 534,21
Rémunération personnel	13 126,76
Charges sociales	6 407,45
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 018,12
Indemnités élus + cotisations	16 243,27
Contributions aux organismes de regroupement	1 416,81
Subventions	3 358,04
REVERSEMENT fonds garantie ressources et fonds péréquation	4 301,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 530 987,74 €

PRODUITS DES SERVICES	2 023,92
Remboursement redevables	270,00
Redevance occupation domaine public	1 753,92
IMPOTS ET TAXES	110 591,80
Taxes foncières et d'habitation	32 079,00
Attribution de compensation versée par Val Guiers	2 800,00
Taxe sur l'électricité	1 577,80
Taxe sur les pylônes électriques	19 424,00
Taxe additionnelle droits enregistrement	54 711,00
DOTATIONS – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS	49 446,13
Dotations de l'Etat	15 730,00
Dotation élus locaux	3 030,00
Fonds départemental de taxe professionnelle	26 004,00
Compensation des exonérations	1 527,83
Fonds de compensation TVA/fonctionnement	3 154,30
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 478,10
Revenus des immeubles	6 041,02
Produits divers	437,08
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	362 447,79

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES : 79 284,32 €

Révision carte communale	6 006,93
Programme de voirie	12 764,34
Forêt communale	11 736,00
Déficit investissement	48 777,05

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 96 806,19 €

Affectation reporté	63 577,05
Fonds de compensation TVA/investissement	32 967,24
Taxe d'aménagement	261,90

Excédent global de clôture 2019 : 452 365,22 €



Les élections municipales approchent !

Afin de pouvoir exprimer ma voix les 15 et 22 mars prochain, je m'assure d'être bien inscrit(e) sur les listes électorales en consultant le téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE).

La procédure, simple et rapide, permet à chaque citoyen de vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales de sa commune. Elle est accessible en ligne sur le site service-public.fr, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

QU'EST-CE QUE LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE ?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des électeurs inscrits sur les listes électorales communales, complémentaires et consulaires est regroupé dans un registre national partagé : le répertoire électoral unique.

Plus réactif, ce système facilite la vie des électeurs qui, en plus d'avoir l'opportunité de s'inscrire jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin, ont, depuis le 11 mars 2019, la possibilité de vérifier sur internet l'effectivité de leur inscription sur les listes électorales.

COMMENT VÉRIFIER MON INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES ET COMMENT CONNAÎTRE MON BUREAU DE VOTE ?

Je me connecte à l'adresse : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
Sur le court formulaire qui apparaît à l'écran, je veille à bien renseigner les différents champs.

COMMENT M'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Je peux m'inscrire en ligne via le site service-public.fr en suivant le lien ci-dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
ou directement auprès de ma mairie ou de mon consulat.

Pour les élections municipales 2020, j'ai jusqu'au vendredi 7 février 2020 (inclus) pour m'inscrire.

Il est important d'anticiper cette inscription sur les listes car, en cas d'erreur ou de demande tardive, elle risque de ne pas être prise en compte.

Quel que soit mon mode d'inscription, mon dossier doit impérativement comporter :

- **le formulaire d'inscription CERFA n° 12669*02** dûment renseigné (disponible en mairie ou sur le site service-public.fr) ;

- **la preuve de mon identité** : une photocopie de mon passeport ou de ma carte nationale d'identité (recto verso) en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans, un acte d'état civil permettant d'établir ma nationalité ou un décret de naturalisation et l'un des documents énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 novembre 2018 pris en application des articles R. 5, R. 6 et R. 60 du code électoral. ;

- **un document justificatif** prouvant mon attachement à la commune.

Ex : Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à mon nom et prénom(s), un justificatif de mon inscription au rôle des contributions directes de la commune depuis deux ans...

QUE FAIRE SI JE CONSTATE UNE ERREUR D'ÉTAT CIVIL (identité, orthographe...) SUR MA CARTE D'ÉLECTEUR ?

Désormais les communes sont simplement compétentes pour effectuer les changements d'adresse et ne peuvent plus procéder aux corrections sur les identités des électeurs. Ainsi, en cas d'erreur sur ma carte d'électeur, il m'appartient de faire les démarches auprès de l'organisme adéquat pour faire procéder aux corrections nécessaires.

- Si je suis né(e) en France, je saisis directement l'INSEE soit par courrier, soit en me connectant sur le site service-public.fr rubrique « Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee ».

- Si je suis né(e) à l'étranger, je m'adresse à ma caisse de retraite ou de sécurité sociale, ma mutuelle, ou à ma commune d'inscription (listes électorales sur lesquelles je suis inscrit(e) de manière erronée).

Ecole d'Avressieux

Une bonne ambiance règne à l'école des Platanes depuis la rentrée.



Classe de CE2 CM1 CM2

En mai 2019, les élèves sont allés visiter la fruitière d'Avressieux.

En juin 2019, les élèves de la classe de CE2 CM1 CM2 ont effectué une sortie à Saint-Genix-sur-Guiers. Le matin, les élèves ont visité le Repère Louis Mandrin et réalisé un dessin historique d'un épisode de la vie de ce contrebandier. L'après-midi les élèves se sont promené le long du Guiers, jusqu'à la confluence avec le Rhône.

Depuis la rentrée, Cécile Bertholier accueille 22 élèves dans sa classe de CE2-CM1 - CM2 : 6 CE2, 11 CM1, 5 CM2.

Les journées sont rythmées par les apprentissages dans les différentes matières, les projets interdisciplinaires et les activités réalisées en partenariat avec différents organismes (CESAM, ASCD, Prévention routière, pompier).

En sciences, les élèves réalisent régulièrement des expériences. Les CE2 ont pu expérimenter la fusion

de la glace. Les CM1 et CM2 ont fabriqué une mini-station d'épuration.

La préhistoire a été abordée au travers de différentes disciplines : histoire, musique, poésie, arts plastiques.

Tout au long du premier trimestre, les élèves ont travaillé le conte : contes traditionnels et contes détournés.

Actuellement, les élèves pratiquent l'acrosport en EPS.

Au deuxième trimestre, les élèves bénéficieront du projet « Orchestre à l'école », proposé par le CESAM (Centre d'Enseignement Sur les Arts et la Musique en Avant Pays Savoyard). Par demi-classe, les élèves pratiqueront un instrument avec un professeur de l'école de musique. Nous partirons en classe de découverte du 15 au 19 juin en Ardèche sur le thème du Moyen Age.





Accueil périscolaire **Projet Ludimalle 2020**

La Communauté de Commune va prochainement mettre en place le projet Ludimalle dans la cour de récréation de l'accueil périscolaire.

Ce projet est issu d'une recherche action menée par le Centre National de Formation aux métiers du Jeu et du Jouet (FM2J), dans plusieurs cours d'écoles de la région Lyonnaise.

Il part du constat que les enfants n'ont pas assez de supports de jeux dans les cours d'école, ceux-ci se limitant souvent à des ballons, des cerceaux et des cordes à sauter... Or tous les enfants n'aiment pas forcément ces jeux, ou peuvent s'en lasser, cela engendre alors des enfants qui s'ennuient et donc des conflits, des bousculades, des courses poursuites...

L'idée de la recherche est de réintroduire dans les cours de récréation des supports de jeu en constituant une malle d'objets de récupération sélectionnés et de jouets manufacturés fournis par la collectivité

Après deux ans de fonctionnement en région lyonnaise les élus et les techniciens de la Communauté de Communes sont allés visiter un site d'expérimentation.

Il apparaît que les enfants ont retrouvé le plaisir de jouer ensemble, cette action développe l'imaginaire, favorise le jeu en groupe, l'entraide et la solidarité. Les enfants détournent le matériel et

s'inventent collectivement des histoires pour jouer.

Les récréations sont plus calmes, les enfants détendus profitent pleinement de leur besoin de jouer.

Après une phase de formation des équipes périscolaire, de préparation de la malle et de collecte d'objets auprès des familles, les enfants pourront profiter de ces nouveaux supports de jeux.

Action menée en partenariat avec la recyclerie du Guiers

Plus d'infos ? Tapez Ludimalle sur les moteurs de recherche et regardez les vidéos



Classe de CP CE1

L'année scolaire dernière, la classe de GS-CP-CE1 a travaillé sur les oiseaux. De nombreuses activités, en classe, à l'extérieur ou avec des intervenants, ont rythmé l'année et permis aux enfants des apprentissages scientifiques, artistiques, littéraires...

En classe, nous avons observé et classé des nids, des plumes, des œufs de toutes les tailles et de toutes les couleurs ! Nous avons aussi disséqué des pelotes de réjection de rapaces pour étudier le régime alimentaire de ces oiseaux.

Nous avons bénéficié de quatre interventions de la FRAPNA-FNE (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), dont deux sorties d'obser-

vation, dans le Marais d'Avressieux et au bord du lac d'Aiguebelette.

Deux gros temps forts autour des oiseaux ont marqué l'année.

En mars, la classe a accueilli une couveuse et des œufs de poule fécondés. Les 21 jours d'attente ont été longs, mais nous avons été récompensés début avril par la naissance de dix poussins !

Nous les avons observés encore quelques jours, puis ils ont été adoptés par des élèves.

Enfin, fin mai, nous sommes partis deux jours en classe de découverte au Parc des Oiseaux à Villars-les-Dombes. Deux jours pendant lesquels, en plus de la découverte des oiseaux du monde entier, les enfants ont dormi sous tentes et partagé des moments de vie quotidienne. Une première expérience pour la plupart des enfants, qui leur laissera sûrement de jolis souvenirs !

Depuis septembre 2019, la classe compte 22 élèves de CP-CE1, qui travaillent pour l'année sur le thème des insectes et des petites bêtes. Comme pour les oiseaux l'année dernière, ce fil rouge annuel permettra des apprentissages scienti-

fiques (qu'est-ce qu'un insecte ? où vivent-les insectes ? que mangent-ils ? que font-ils en hiver ? ...) mais sera aussi prétexte à des lectures, des chansons, des poésies, des travaux artistiques...

Nous avons déjà en ce début d'année bénéficié d'une intervention de la FRAPNA sur le thème des insectes du sol et le rôle des insectes décomposeurs.

Au fil de l'année, nous recevrons des intervenants, nous irons au musée et nous ferons des élevages en classe.

Ces interventions et sorties de qualité sont financées par le Sou des Ecoles. Les enseignantes remercient les parents bénévoles pour leur dynamisme et leur engagement !



Ecole de Rochefort



En cette année 2019-2020 25 enfants sont scolarisés à Rochefort. Il y a 14 grandes sections, 3 moyennes sections et 8 petits sections. Cinq élèves sont de Rochefort, quatre de Sainte-Marie d'Alvey et seize habitent Avressieux.

L'équipe pédagogique est la même que celle de l'an dernier : Marie-Ange Tuauden est l'enseignante et Lucie Berthier occupe le poste d'ATSEM. En ce qui concerne le péri-scolaire, Margaux Verel a rejoint Christelle Bazin pour encadrer les élèves lors des transports entre l'école et la cantine/garderie ainsi que durant la pause méridienne.

Depuis la rentrée, nous sommes passés à de nouveaux horaires pour l'après-midi : 13h40-16h40 au lieu de 14h-17h pour les années passées.

Ce changement a été rendu possible suite à la liaison directe école/cantine le midi qui permet aux enfants de manger plus tôt.

Le projet de l'année est sur le thème des escargots. La classe a accueilli en début d'année une nouvelle mascotte : Léo l'escargot. Nous apprenons des chants et des comptines sur le sujet, la visite d'un élevage est prévue ainsi que l'installation d'une escargotière dans la classe. Tout cela sera complété par des travaux en arts plastiques et par des lectures d'albums et de documentaires.

Ce premier trimestre se terminera par la visite du Père Noël ainsi que par une sortie à l'école de Grésin pour assister à un spectacle de chant et de musique. Ce printemps nous poursuivrons avec la venue en classe de 2 intervenantes qui nous initieront à la musique et au chant. Ces

séances sont financées par le Syndicat Mixte de L'Avant-Pays Savoyard et le Sou des écoles. Toutes les autres sorties ainsi que l'arbre de Noël sont payés entièrement par le Sou. Nous leur adressons un grand merci.

Nous remercions aussi, pour les travaux d'isolation réalisés ce premier trimestre dans l'école, la commune de Rochefort (changement de la porte de la cuisine donnant sur la cour) ainsi que le syndicat de l'ARS (isolation complète du grenier)..



Un exemple de classe ouverte sur le numérique

A l'école de Champagneux, la classe de CM1/CM2 de la directrice est aussi une Twittclasse...



Mais qu'est-ce donc ?

Une Twittclasse est une classe qui utilise le numérique et notamment le réseau social Twitter pour mener des projets avec des classes de toute la France mais aussi des classes francophones du monde : AnimeHistoire, Twictée, TwittPolicier, TwittConte, TwittEnRimes...

L'un des projets principaux de la classe est de pratiquer la Twictée (www.twictee.org), dispositif d'apprentissage de l'orthographe mêlant papier et tablette.

La Twictée, qu'est-ce que c'est ?

En pratique, les classes inscrites au dispositif sont réparties par niveau, ici du CM1 à la 6^e. Les enseignants préparent le texte de la dictée dans un format 140 caractères mais contenant toutes les difficultés grammaticales à travailler.

En classe, les élèves écrivent individuellement leur texte sur une feuille avant de se répartir en 8 groupes. Ils vont ainsi passer par une première phase de négociations de leurs textes : argumenter l'orthographe, la grammaire du texte en fonction de leurs connaissances.



Ces 8 textes sont ensuite envoyés via un formulaire numérique à une classe partenaire qui aura la charge de les corriger en rédigeant des twoutils. De leur côté, les élèves feront pareil avec les textes reçus de l'autre classe.

Le Twoutil est le cœur du dispositif. Les élèves apprennent tout au long de l'année à :

Chasser les erreurs d'ordre grammatical et orthographique, apprendre à faire références à ses leçons, à argumenter.

Catégoriser les erreurs selon un dicobalise : #AccordGN, #Etymologie, #HomophoneLex

Rédiger une courte justification afin d'aider les partenaires à se corriger, c'est le Twoutil :

Lorsque toutes les erreurs ont été identifiées, catégorisées et la justification rédigée, les élèves prennent les tablettes, se connectent au compte classe Twitter et envoient les Twoutils à l'autre classe. Rien n'est publié sans aval de la maîtresse, ni vérification.

La dernière phase est constituée de deux étapes :

Se corriger à l'aide des twoutils reçus et recevoir des badges si les Twoutils envoyés étaient parfaitement rédigés.

Faire une dictée transfert quelques jours après, pour vérifier la bonne acquisition des difficultés rencontrées durant la séquence.

Les enseignants du monde francophone, de leur côté, se réunissent à nouveau via des outils collaboratifs en ligne pour faire le bilan des facilités, difficultés et préparer la Twictée suivante.

Quels apprentissages ?

Les élèves apprennent à utiliser intelligemment les réseaux sociaux à des fins de communication et de partage. Ils mémorisent l'orthographe à travers des échanges avec d'autres classes du monde.

Ils découvrent la coopération, l'argumentation, le travail de groupe et tant d'autres choses...

RESA

Une histoire de solidarité Des moments partagés

RESA (Réseau Echange Solidarité en Avant Pays Savoyard) c'est un réseau de bénévoles qui se rend au domicile des personnes âgées qui se sentent seules.

Une attention, une présence, tout ce qui fait la richesse d'une rencontre. C'est aussi un soutien pour les aidants qui sont aux côtés de leurs proches en perte d'autonomie. La force de ce réseau c'est aussi d'être un groupe qui partage des temps d'échanges, de formation, d'animations.

En 2019, l'association RESA a été à l'initiative d'un forum sur le thème : « **Avancer avec l'âge en Avant Pays Savoyard** », largement relayé par les professionnels et les organismes concernés par le sujet.

Ce forum a réuni plus de 200 personnes le 10 Octobre 2019 à DOMESSIN :

21 stands d'information, une troupe de théâtre d'improvisation et une table ronde avec médecins, psychologue et aidants. Un temps fort d'échanges, d'interactions et de convivialité.



RESA en chiffres en 2019

31 personnes visitées
39 Bénévoles formés
75 Adhérents

N'hésitez pas à nous contacter, à visiter notre site pour plus de renseignements ou encore venir nous rejoindre.



CONTACT

Association RESA
Maison de la Vie locale
Place de la Résistance
73520 LA BRIDOIRE

Mail : asso.resa@gmail.com
Tel : 04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12
Site : www.asso-resa73.com

Ordures ménagères

Sictom Guiers
CALENDRIER 2020 DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERS

EN ORANGE : CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE EN RAISON D'UN JOUR FERIE

**BELMONT TRAMONET
AVRESSIEUX
ROCHEFORT
SAINTE MARIE D'ALVEY**

ATTENTION CHANGEMENT - LA COLLECTE AURA LIEU LE JEUDI 8 JANVIER 2020

JAN.	FEB.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOÛT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
01 08 ordures ménagères 01 14 ordures ménagères 01 21 ordures ménagères 01 28 ordures ménagères	02 04 ordures ménagères 02 11 ordures ménagères 02 18 ordures ménagères 02 25 ordures ménagères	03 03 ordures ménagères 03 10 ordures ménagères 03 17 ordures ménagères 03 24 ordures ménagères	04 02 ordures ménagères 04 09 ordures ménagères 04 16 ordures ménagères 04 23 ordures ménagères 04 30 ordures ménagères	05 07 ordures ménagères 05 14 ordures ménagères 05 21 ordures ménagères 05 28 ordures ménagères	06 04 ordures ménagères 06 11 ordures ménagères 06 18 ordures ménagères 06 25 ordures ménagères	07 02 ordures ménagères 07 09 ordures ménagères 07 16 ordures ménagères 07 23 ordures ménagères 07 30 ordures ménagères	08 06 ordures ménagères 08 13 ordures ménagères 08 20 ordures ménagères 08 27 ordures ménagères	09 03 ordures ménagères 09 10 ordures ménagères 09 17 ordures ménagères 09 24 ordures ménagères	10 01 ordures ménagères 10 08 ordures ménagères 10 15 ordures ménagères 10 22 ordures ménagères 10 29 ordures ménagères	11 05 ordures ménagères 11 12 ordures ménagères 11 19 ordures ménagères 11 26 ordures ménagères	12 03 ordures ménagères 12 10 ordures ménagères 12 17 ordures ménagères 12 24 ordures ménagères 12 31 ordures ménagères

EN DOUTE ? N'HÉSITEZ PAS À BONS CONTACTER
04 76 93 54 98
contact@sictom-guiers.fr
RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR
WWW.SICTOM-GUIERS.FR

Travaux à 1 € : vigilance !

Une information du service Info Energie, service public de conseils gratuits pour l'habitat



L'ASDER, Espace Info Energie de Savoie, membre du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) est à votre service pour :

- améliorer le confort de votre logement,
- vous aider à baisser votre facture énergétique,
- trouver en cas de rénovation ou d'installation dans un nouveau logement, des solutions personnalisées en termes d'isolation, ventilation et chauffage.
- vous guider parmi les aides financières auxquelles vous avez droit, dans le choix de professionnels et analyser vos devis,
- étudier avec vous la pertinence de faire appel au dispositif des travaux à 1 € dans le climat de démarchage abusif actuel.

Conseils téléphoniques au 04 79 85 88 50 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le jeudi matin.

Sur rendez-vous dans les permanences décentralisées près de chez vous. Se renseigner par téléphone pour la prise de rendez-vous : 04 79 85 88 50 / liste des permanences sur le site www.asder.asso.fr



Travaux à 1 euro : arnaque ou opportunité ?

Via des démarchages téléphoniques, des entreprises peu scrupuleuses prétendent agir pour le compte d'organismes publics. Or ces travaux mal réalisés peuvent entraîner des conséquences fâcheuses :

Ne signez rien avant de décortiquer cette offre commerciale très alléchante avec un.e conseiller.e Info Energie de l'ASDER : 04 79 85 88 50.

Comment décrypter les propositions d'isolation ou changement de chauffage à 1 euro ?

Si le contexte est bien de massifier les travaux d'isolation et d'aider les ménages pour cela, il faut néanmoins avoir quelques points de vigilance lors de ces offres :

1. Ce dispositif ne concerne pas tous les travaux d'isolation, il propose des solutions très formatées qui ne correspondront pas forcément à votre situation : pas de choix de l'isolant, pas d'analyse de la priorité de travaux dans votre cas particulier.
2. Des travaux mal réalisés par des entreprises peu scrupuleuses peuvent entraîner des contre-performances et même parfois des dégâts plus conséquents.
3. Ce dispositif basé sur les certificats d'économie d'énergie peut aussi vous bloquer par la suite car toutes les aides à la rénovation ne sont pas forcément cumulables !

Si vous souhaitez néanmoins bénéficier de ce dispositif pour isoler certaines parois (*ne pas l'envisager pour des travaux demandant plus de technicité comme un changement de chauffage ou isolation des murs par l'extérieur*), soyez vigilant :

1. demander un devis
2. demander une visite sur place avant de donner votre accord de travaux
3. prenez RdV téléphonique avec votre conseiller Info Energie de Savoie de l'ASDER, membre du réseau FAIRE : 04 79 85 88 50 pour analyser avec lui :
 - si ces travaux correspondent bien à vos besoins
 - et connaître les recommandations techniques qu'il vous conseillera : dépose de l'ancien isolant, mise en place d'un pare-vapeur avant la pose du nouvel isolant, etc.



Une belle inauguration pour une jolie rénovation de l'église

La restauration de l'église de la paroisse Saint-Bonnet, fut, le 6 septembre 2019, le théâtre d'une grande fête et pour tous une joie de retrouver ce patrimoine communal, rénové et embelli de façon sérieuse et lumineuse.





Le rendez-vous pour cette inauguration est fixé pour dix huit heures. La météo est agréable, ce qui permet aux Arvezans et Arvezannes de se déplacer nombreux, accompagnés par les paroissiens et paroissiennes des communes environnantes, tous invités à trouver une place assise pour immortaliser le moment en écoutant le discours des élus venus en nombre et en qualité. En effet, outre le secrétaire général de la préfecture et représentant du préfet, on dénombre, (du jamais vu dans la commune) une député, une sénatrice, un sénateur, le président du conseil départemental de Savoie, le président de la communauté Val Guiers ainsi que de nombreux maires du canton et, pour finir, Monseigneur Ballot, archevêque de Chambéry et évêque de Maurienne et de Tarentaise. Après le discours d'accueil bienveillant du maire de Sainte-Marie, Gaston Arthaud-Berthet et de nos différents

élus, notre Évêque eu l'honneur de conclure cette réunion. Celui-ci insista et remercia chaleureusement pour leur implication, les artisans et tous ceux qui par leur engagement permirent la réalisation de ces travaux, rappelant aussi que l'église est ouverte à tous et à toutes, car chacun ou chacune peut en avoir besoin, pour un baptême, un mariage, un enterrement ou tout autre cérémonie, comme par exemple concerts, expositions, chorales et que ceci implique un sacrifice financier bien évidemment mais que, prendre soin du patrimoine communal et entre autres des églises, est important pour le reflet et la mémoire d'une petite commune.

Pour terminer sur une note favorable et joyeuse, un verre de l'amitié fut servi sur le parvis de l'église et chacun et chacune put savourer un instant de plaisir, de convivialité partagée et ceci jusqu'à la nuit venue.

JF/D.

De 1897 à 1937, un tramway sur route à voie métrique relia Saint-Genix d'Aoste (aujourd'hui Aoste Gare de l'Est) à Saint-Béron. Ce tramway à vapeur, traversant le Guiers sur le pont actuel à Saint-Genix, desservait 11 gares en Savoie sur la rive droite du Guers jusqu'à Saint-Béron.      



Le tramway au pont de Pissevieille

Petite histoire de l'Avant-Pays savoyard

Le Tramway de Pont-de-Beauvoisin



La ligne longue de 16km était construite sur la chaussée ou en accotement de celle-ci. Elle transportait fret et voyageurs (40 voyageurs). Le trajet durait environ une heure et le dépôt était à Pont-de-Beauvoisin. La vitesse moyenne du convoi était de 15km/h et ne devait pas dépasser 20km/h. Il y eut au minimum quatre trains par jour dans chaque sens. Un départ à 4h43 de Pont-de-Beauvoisin permettait d'avoir une correspondance à 5h18 à Saint-Genix d'Aoste pour Lyon par le train de l'Est de Lyon. Il était très utilisé, en particulier les jours de foire et de marché.

Sources :

<http://trevor.hornsby.free.fr/TRAMS/TPB/>

[Le Tramway de Pont de Beauvoisin TPB Saint-Genix-Aoste.html](#)
Mémoires des Communes de l'Avant-Pays savoyard aux éditions NEVA

SOLUTION MOTS CROISÉS

C	L	E	M	E	N	T	I	N	E
H	E	X	A	G	O	N	A	L	E
A	U	C	U	N		P	S		T
T	R	E	V	E	S			C	I
A	S	S	E		E	C	O	L	O
I		S		M	O	U		I	N
G	R	I	S	O	U		R	E	
N		V	A	L	L	O	N	N	E
E	E	E		L		M		T	P
S		S		E	C	O	L	E	S

Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail Site internet	Ouverture
Mairie de SAINTE-MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie.sma73@orange.fr	Mardi de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h
Communauté de Communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.eau.thiers@wanadoo.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	sie-guiers-ainan@orange.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SICTOM DU GUIERS (ordures ménagères)	04 76 93 54 98	contact@sictom-guiers.fr sictom-guiers.fr	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Sur rendez-vous l'après-midi
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont-de-Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfip.finances.gouv.fr	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h à 16h
Déchetteries St Genix/Guiers ou Domessin			Lundi 14h-18h30 Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (fermeture à 17h du 1/10 au 31/3)

SAINTE-MARIE D'ALVEY : LE BLOG

Toutes les informations concernant
la commune sur :

<http://saintemariedalvey.eklablog.com/>

